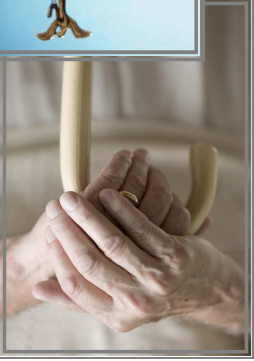


Mardi 29 janvier 2008
Salle ISLEA - AVERMES

Réforme de la protection juridique des majeurs : ce qui va changer

Colloque départemental

Mdaaf
03



Mdaaf
03

Union Départementale des Associations Familiales
19 rue de Villars—B.P. 546
03005 MOULINS Cedex

Téléphone : 04 70 48 70 62
Télécopie : 04 70 48 70 01
Mail : contact@udaf03.fr
Site Internet : www.udaf03.org

PROGRAMME

- 8h45 Accueil des participants - Émargement
- 9h00 Ouverture du colloque par Mme Marie-Thérèse NERAULT, Présidente de l'UDAF de l'Allier
- 9h10 Les grands axes de la Loi du 5 mars 2007, son économie générale, par Mme Agnès BROUSSE, Chargée de Mission à l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) - Débat
- 10h45 Nouveau rôle du Juge et nouvelles responsabilités du Parquet, par M. Gérard DAVERGNE, Procureur auprès du TGI de Moulins et Mme Elsa CHENU, Juge des Tutelles au Tribunal d'Instance de Moulins
- 11h45 Les conséquences de la loi 2002-2, ses incidences liées à la pratique tutélaire, par M. Bruno BAISEMAIN, Directeur de l'UDAF de Dordogne
- 12h30 - 14h00 Repas libre
- 14h00 La nouvelle relation entre usager et professionnel , par M. Bruno BAISEMAIN, Directeur de l'UDAF de Dordogne
- 15h00 Les conséquences pour les professionnels dans leurs relations avec les personnes suivies, par Mme Joëlle BEGON, Juge des Tutelles au Tribunal d'Instance de Vichy - Débat
- 16h00 La nouvelle donne bancaire : ce qui va changer pour les établissements bancaires, par Mme Maryline MAZIÈRES, Directrice des activités bancaires à la Caisse des Dépôts et Consignation
- 16h45 Présentation du service d'Aide aux Tuteurs Familiaux de l'UDAF de l'Allier, par Mme Sophie DAJOUX, Chef de Service Tutelles à l'UDAF de l'Allier
- 17h00 Clôture de la journée, par M. Alain DE L'EPREVIER, Administrateur de l'UDAF de l'Allier



INVITATION

(réponse à renvoyer à l'UDAF - coordonnées au verso - avant le 14 janvier 2008 - nombre de places limité)

Madame / Monsieur

Organisme

Assistera **N'assistera pas**

Sera représenté(e) par

Sera accompagné(e) de

.....

Au colloque départemental

**Réforme de la protection juridique des majeurs :
ce qui va changer**

le mardi 29 janvier 2008 à Avermes

Attention : les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée en fonction du nombre de places disponibles